



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260411-2187031-AR

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le : 13/04/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_270

Objet : Autorisation d'ouverture au public d'une boutique sous l'enseigne Kusmi Tea (lot n° 121A) située dans l'enceinte du centre commercial régional Westfield/Vélizy2 sis 2 avenue de l'Europe Vélizy-Villacoublay

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public pris par arrêté du 25 juin 1980 modifié,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté n° 2026-227, en date du 26 mars 2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la Sécurité et de Prévention,

VU l'arrêté municipal n° 2026-065, en date du 21 janvier 2026 autorisant les travaux d'aménagement de la boutique sous l'enseigne Kusmi Tea (lot n° 121A),

VU la visite préalable à l'ouverture au public d'une boutique sous l'enseigne Kusmi Tea (lot n° 121A), du Responsable Unique de Sécurité du centre Commercial Westfield Vélizy 2, en date du 13 mars 2026,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du 19 mars 2026, du Capitaine Yann Morvan, Chef du service Prévention Sud du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à l'ouverture au public d'une boutique sous l'enseigne Kusmi Tea (lot n° 121A),

ARRÊTE

Article 1 : : l'autorisation d'ouverture au public d'une boutique, sous l'enseigne **Kusmi Tea (lot n° 121A)** située dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

Article 2 : la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

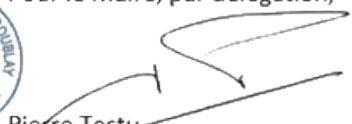
Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 10 avril 2026



Pour le Maire, par délégation,


Pierre Testu
16^{ème} Adjoint au Maire chargé de la Sécurité
et de la prévention